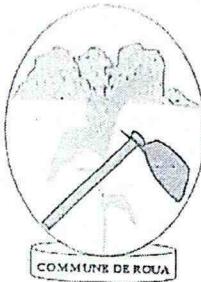


REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA
COMMUNE DE ROUA
COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
FAR NORTH REGION
MAYO-TSANAGA DIVISION
ROUA COUNCIL
COUNCIL TENDERS BOARD

DECISION MUNICIPALE N° b64/DM/C-ROUA/SG/2025

DECLARANT INFRACTUEUX LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/AONO /REN/DMT-CIPM-C-ROUA/BEC/2025 DU 24 MARS 2025 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS LES ECOLES PUBLIQUES SUIVANTES : EP FOGOM (LOT1) EP MAZAYA (LOT2), EP DISSAMBAK (LOT 3) ET EP MAZAM KISSADAO (LOT 4), DANS ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD

LOT1 : EP FOGOM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROUA,

Vu la Constitution,

Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'état et des autres entités publiques;

Vu la loi N°2024/13 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2025;

Vu le Décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant le pouvoir de tutelle sur les Communes, syndicats des Communes et établissements Communaux, modifié par le Décret N° 90/1464 du 09 Novembre 1990 ;

Vu le Décret N° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune Rurale de Roua ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2012/074 DU 08 MARS 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;

Vu le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 portant création du ministère de la décentralisation et du développement local ;

Vu le décret N°2018/449 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du ministère de la décentralisation et du développement local ;

Vu l'arrêté N° 000042/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **BADAMA** Paul, Maire et ses adjoints à l'issue de scrutin du 09 Février 2020 dans la Commune de Roua;

Vu la décision N° 000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des présidents des Commissions internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Décision Municipale N° 07/DM/C-ROUA/SG/2024 du 30 avril 2024 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Roua ;

Vu la lettre-circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert N°005/AONO/REN/DMT/CIPM-C-ROUA/TBEC/2025 DU 24 MARS 2025 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe dans les écoles publiques suivantes : EP FOGOM (lot1) dans l'arrondissement de Souledé-Roua, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.;

Vu la note de service de mise en place des Membres de la sous-commission d'analyse des offres ;

DECIDE:

Article 1er: est déclaré infructueux le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_05/_AONO /REN/DMT-CIPM-C-ROUA/BEC/2025 DU 24 MARS _ 2025 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE: **LOT1 : EP FOGOM**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Roua, le 30/01/2025
Le Maire,



Badjama Paul
Ingénieur Agro-environnementaliste

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP ;
- Préfet / MT
- RM /Roua ;
- Intéressé ;
- Archives/Chrono.